



Arrêté Municipal

n°133/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet : Fermeture exceptionnelle du parc municipal – Installation et démontage des châlets –
Marché de Noël 2023**

Le Maire de la commune du Perray-en-Yvelines,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212 et L.2213-2,

VU le Code Pénal,

VU l'organisation de la manifestation communale intitulée « Marché de Noël » qui se déroulera les week-ends des 2-3 et 9-10 décembre 2023 dans le parc municipal de la mairie au Perray-en-Yvelines,

VU la logistique technique prévue pour l'installation et le démontage des châlets à l'occasion de cette manifestation,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fermer le parc municipal au public pour permettre l'installation et le démontage des châlets,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre l'installation et le démontage des châlets à l'occasion du Marché de Noël organisé par la commune, **le parc municipal sera fermé pour les périodes suivantes :**

- du lundi 20 novembre 2023 à 8 heures au vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures
- et
- du lundi 11 décembre 2023 à 8 heures au mardi 12 décembre 2023 à 19 heures

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité légale prévues par l'article L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la publication sous forme électronique.

Article 4 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant, Chef de la Circonscription de Police Urbaine de Rambouillet, Madame le Directrice Générale des Services de la Mairie et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Perray-en-Yvelines, le 16 novembre 2023



**Monsieur le Maire
Geoffroy BAX de KEATING**